

Serre-Nerpol Bulletin d'informations N° 56



Le mot du Maire

Les vacances d'été sont passées très vite et du coup nous nous sommes retrouvés à la rentrée des classes en un rien de temps. Cette nouvelle année scolaire a bien démarré toujours sous la direction de Laurence Mabelly et Virginie Lavastre, Cécile Horvath a pris la suite de Martine Cotte, elle a très vite pris ses marques avec l'aide de sa collègue Stéphanie pour prendre en charge 22 petits à la maternelle et 19 "grands". Virginie qui attend un heureux événement a été remplacée depuis peu en raison de son état de santé par M. Nicolas Durand.

Nous sommes très attachés à la qualité de vie de nos petits écoliers et c'est pourquoi nous sommes particulièrement bienveillants quant à leurs besoins tant au niveau du nécessaire pour leur parcours scolaire que pour leurs activités de détente. C'est ainsi que tous les trois ans, les élèves de troisième cycle peuvent bénéficier de cinq journées raquettes dans le Vercors alliant l'enseignement (faune, flore, histoire, géographie) à la détente (parcours en raquette) ce qui permet également en cas d'absence de neige de pouvoir quand même étudier les éléments cités plus haut, ce sera le cas en 2017. Tout cela grâce à l'implication et la volonté de leur enseignante qui se débat à chaque fois pour mettre en œuvre ces sorties pour ses élèves et nous l'en remercions. Le conseil général, la commune de Serre-Nerpol, celle de Chasselay, et le sou des écoles participent chacun au financement des sorties.

La plupart des travaux prévus ont été effectués, il nous reste encore un peu d'accessibilité à mettre en place mais nous avons pour cela jusqu'au 31 décembre 2017.

Vous avez certainement entendu parler de la fusion des trois communautés de communes, de la Bourne à l'Isère, Pays de St Marcellin et Chambaran Vinay Vercors. Nous voici aux portes de cette fusion qui prend naissance au 01 janvier 2017. Pour ne rien vous cacher et comme vous l'aviez probablement compris lors de nos précédentes explications, nous n'étions pas favorables à cette fusion pour la simple raison que la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors a le seuil nécessaire des 15.000 habitants pour pouvoir rester seule, la majorité en a décidé autrement et nous sommes obligés de suivre. Nous espérons que cette fusion ne nous portera pas préjudice, qu'il sera tenu compte de la population et des services à lui rendre. Le bureau de Vinay va donc disparaître et tout sera regroupé à Saint Marcellin à la Maison de l'économie, cela représente + de 200 employés au total.

Le conseil Municipal et moi-même, nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes de Noël et une bonne année 2017 et nous vous donnons rendez-vous le 14 janvier 2017 pour la cérémonie des vœux.

Alain ROUSSET

Au Conseil Municipal

Délibérations du 2^{ème} semestre 2016 :

Séance du 27 septembre :

1. Délibération sur le rapport présentant le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement 2015
2. Délibération validant le changement de compagnie d'assurance d'Axa à Groupama
3. DM N°5 pour prendre en charge le paiement du FPIC
4. Délibération portant sur le contrat Berger Levraut Chorus Pro échanges sécurisés

Séance du 10 octobre :

1. Demande de prêt de 20.000 € au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pour paiement du programme triennal de voirie dans l'attente du versement de la subvention
2. Suppression du budget CCAS de Serre-Nerpol au 31.12.2016, transfert au budget principal, à l'avenir le conseil exercera directement cette compétence
3. DM N°6 ouverture des crédits pour paiement des frais de dossier du prêt de 20.000 €
4. Convention d'accès des collectivités et associations aux déchèteries du Sictom Sud Grésivaudan

Les précisions :

Délibération pour dissolution du CCAS

Suite à la promulgation de la loi n°2015- 991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), la commune de Serre-Nerpol n'a plus obligation de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour exercer sa compétence action sociale. D'autre part, le budget du CCAS de Serre-Nerpol n'a pas enregistré d'opération sur les exercices antérieurs depuis plusieurs années.

Le conseil municipal prononce la dissolution du CCAS. Les opérations liées à la compétence action sociale seront retranscrites dans le budget principal de la commune, notamment l'excédent de Fonctionnement.

Séance du 06 Décembre :

1. Point sur les déclarations de travaux et les permis de construire du 2ème semestre : Permis de construire Dherbey Michel, Gaec la Bathie, Bonin Didier.

Déclaration préalable : Termoz Michel, Gerboud Christine, Subsol pour l'opac 38, Rousset Franck

2. Point propre de Croisière :

La commune devra acheter la parcelle de terrain sur lequel est installé le point propre, les élus se renseignent sur les tarifs applicables à cet achat.

3. Délibération modificative pour régularisation des prévisions budgétaires :

Article dépenses 011 = + 7051 €

Article recettes 758 = + 7051 €

10 voix Pour

4. Préparation des vœux du 14 janvier 2017

5. Le maire demande l'autorisation du conseil municipal pour une consultation auprès de Maître Fiat. 10 voix Pour

6. Questions diverses : date repas des anciens : 12 mars

Information concernant la visite d'Orange pour le remplacement de l'armoire et son déplacement pour l'accès haut débit

Invitation pour l'inauguration de la crêperie de l'auberge Ivéry

LES TRAVAUX

Logements communaux

Les travaux visant à restaurer l'appartement au-dessus de l'école se sont parfaitement déroulés et l'appartement a ainsi pu être loué très rapidement à M. Alain TOSELLO à qui nous souhaitons la bienvenue.

La remise aux normes de l'appartement effectuée par l'entreprise ROMEO s'est élevée à **7.650 € 55**, La plomberie par Michael Rey à **3.008 € 50**, le carrelage et les faïences de la salle de bains par l'entreprise Rambert à **1.420 € 10** soit un total de **12.079 € 15**

Réaménagement de la salle de l'ancienne cantine en salle de réunion :
Les travaux effectués par Michael Rey se sont élevés à **1.100 € 31**

Réfection des bâtiments communaux

La rénovation des volets et portes de la mairie et de l'école ont été effectués par l'entreprise ROMEO pour la somme de **2.626 € 47 €** et la reprise peinture du soubassement des bâtiments communaux **987 € 01**

Voirie :

Les grosses réparations de voirie communale effectuées par l'entreprise CHAMBARD ont coûté **15.324 € 20 HT**.

Les divers travaux suite aux orages du 23 juillet effectués par l'entreprise BONIN ont coûté **7.356 € 50 HT** et seront intégrés dans le programme triennal de voirie par autorisation de la maison du territoire.



Le débroussaillage effectué par AGRILLOC s'est élevé à **2.260 € 80 TTC**

Les divers renforcements de chaussée effectués par l'entreprise VICAT se sont élevés à **15.257 € HT**

Rallye de Saint Marcellin :

Nous avons eu à déplorer un accident sur un pont de la commune, cette année c'est celui de Pichonnière qui a subi quelques dégâts suite à la rencontre d'un candidat avec le parapet du pont. Les dégâts se sont élevés à 7.551 € TTC pris en charge par l'assurance du rallye (enlèvement des pierres, démolition des restes du mur et reconstruction avec pierres de récupération).

Avant



Après

Informations importantes concernant la cantine et la garderie périscolaire :

A la fin de chaque mois, une facture est envoyée à votre domicile à régler lors de la permanence indiquée sur ce courrier, il convient de respecter ce jour qui est en général un mardi pour régler les factures cantine et garderie, une tolérance est accordée avec la possibilité pour les personnes ne pouvant venir ce jour-là de laisser un règlement à l'ordre du Trésor Public sous enveloppe dans la boîte à lettres de la mairie jusqu'à la fin de la semaine. Cependant à partir du 01 janvier 2017, la dématérialisation des titres de recettes se fera par l'intermédiaire du centre d'encaissement de Paris, et il est à noter que tout retard de paiement entraînera des frais supplémentaires.

Dématérialisation des factures

Modalités de transmission par Chorus Pro

Un arrêté du 9 décembre 2016 fixe les modalités techniques de transmission des factures sous forme dématérialisée et de mise à disposition des informations relatives au traitement des factures au travers de la solution mutualisée dénommée Chorus Pro. Ce dispositif de dématérialisation des factures transmises par les titulaires ainsi que les sous-traitants admis au paiement direct de contrats conclus par l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

LA MONTÉE EN CHARGE PROGRESSIVE DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

L'obligation faite aux entreprises de transmettre des factures dématérialisées à leurs clients publics sera mise en œuvre de façon progressive, selon le calendrier suivant :

- ▶ en 2017 pour les quelque 200 plus grandes entreprises françaises
- ▶ en 2018 pour les 45 000 entreprises de taille intermédiaire
- ▶ en 2019 pour les 136 000 petites et moyennes entreprises
- ▶ en 2020 pour les micro-entreprises.

Relais Assistants Maternels



Contact

Pôle de services
3, avenue Brun-Faulquier - 38470 VINAY
04 76 38 94 74 / ram_3c2v@orange.fr



grandir
partager
s'éveiller
créer
prendre
son temps
chanter
jouer
découvrir
s'émerveiller

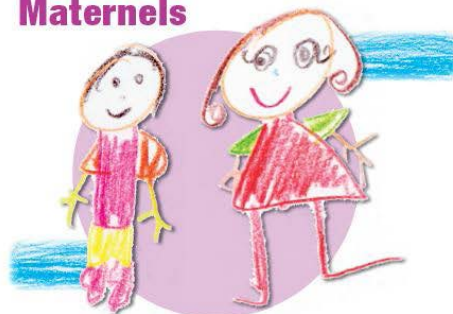


couverture : agès com 2016 / photos : 3C2V Illustrations : Loris, Perce



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**CHAMBARAN
VINAY VERCORS**

Relais Assistants Maternels



Les animatrices du RAM vous accueillent au sein du relais :

- Un espace de rencontre, d'information, d'animation et de partage ;
- Un service destiné aux parents, futurs parents et professionnels de l'accueil individuel et collectif ;
- Un lieu pour favoriser l'éveil et le bien-être du jeune enfant.

Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors

Pôle de Services

3 avenue Brun Faulquier

38470 Vinay

<http://www.ccvinay.sud-gresivaudan.org/176-le-ram-relais-assistantes-maternel>

Des plaquettes sont disponibles en mairie

ASSISTANT(E)S MATERNEL (LE)S ET /OU FAMILIAL (E)S AGREE (E)S POUR SERRE NERPOL

Assistants maternelles ou familiales	Adresse	Type d'Agrément
MARTIN (VILLIOT) Eliette Téléphone : 09.67.50.22.03 06.74.65.16.63	296 Route de Nerpol 38470 SERRE-NERPOL	Agrément maternel Capacité : 5
SERRIERE Eve Téléphone : 06.45.94.23.05	45 Impasse de la Salacine 38470 SERRE-NERPOL	Agrément maternel Capacité : 6
TERMOZ (REVOL) Agnès Téléphone : 04.76.64.28.36	335 Route de Nerpol 38470 SERRE-NERPOL	Agrément maternel : Capacité : 6

Le Relais Assistantes Maternelles a un nouveau nom...

Le RAM a fêté cette année ses 20 ans, à cette occasion assistantes maternelles, parents, professionnelles du Pôle de Services et élus ont choisi un nouveau nom... « **RAM à Petits Pas** ».

L'appellation « A petits pas » évoque la mission d'accompagnement et de soutien du Relais auprès des familles et des assistantes maternelles en respectant leurs propres rythmes, leurs besoins et leur temporalité.

Ce service répond à 3 missions principales :

- ☐ Informer les familles sur les modes d'accueil du jeune enfant.
- ☐ Soutenir les parents et les assistantes maternelles d'un point de vue administratif et éducatif.

☐ Proposer, dans différentes communes, des temps d'animations et des rencontres festives ouverts aux assistantes maternelles, aux employées à domicile et aux enfants qu'elles accueillent (lectures en fête, semaine du goût...)
Organiser des événements festifs à l'attention des familles et des professionnels de l'accueil individuel tels que la fête de l'hiver, le pique-nique de fin d'année...
Le point sur l'actualité du RAM pour les mois à venir :

Voie privée ouverte au public. Transfert d'office dans le domaine public

Départ du délai de recours des propriétaires : notification

Le préfet ne peut légalement décider, sur le fondement de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, du transfert d'office dans le domaine public de la commune d'un chemin qui n'était pas ouvert à la circulation publique, c'est-à-dire dont les propriétaires sont opposés à cette libre circulation sur leur bien.

Le délai de recours contentieux contre une décision de transfert d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine public communal ne peut courir, pour les propriétaires intéressés, **qu'à compter de la date à laquelle celle-ci leur a été notifiée**, peu importe que cette décision ait été par ailleurs publiée ou affichée.

Autorisation de sortie du territoire. Mineur non accompagné

Rétablissement au 15 janvier 2017

L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie à partir du 15 janvier 2017.

Motos et scooters

Gants obligatoires à partir du 20 novembre 2016

Les conducteurs et les passagers de motos et de scooters devront porter des gants certifiés CE, à partir du 20 novembre 2016.

Recensement à partir de 16 ans

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Pour se faire recenser il faut se présenter à la mairie de son domicile muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...).

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT**, qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, etc...). Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenus de vous faire connaître à votre centre du Service National (CSN de Varcis pour le département de l'Isère). Modernité oblige, retrouvez « **MA JDC SUR MOBILE** » une application pour les mobiles est disponible pour les jeunes à télécharger dans l'App Store pour garder le contact avec le centre du service national, rappel de la date de convocation etc...



Inscription sur la liste électorale

Pour pouvoir participer à des élections, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune. Cela concerne notamment les nouveaux arrivants, mais aussi les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans ou les auront à la veille du scrutin. Ils doivent s'assurer que l'inscription d'office est bien réalisée. Vous pouvez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune. Vous devez prendre l'initiative de la demande.

Pensez-y avant le 31 décembre 2016 car il faut tenir compte du délai de prise en charge par l'INSEE pour les élections auront lieu en 2017. Une permanence sera tenue le 31 décembre de 10 h à 12 h 00 pour les dernières demandes.

ELECTIONS 2017

PRÉSIDENTIELLES : 1^{er} tour le 23 avril, 2^{ème} tour le 7 mai

LÉGISLATIVES : 1^{er} tour le 11 juin, 2^{ème} tour le 18 juin

Ré ouverture de la déchèterie de Vinay :

La déchèterie de Vinay, entièrement rénovée, est de nouveau accessible aux usagers depuis le jeudi 1^{er} Décembre à 13h30. Les horaires sont les suivants :

Lundi mercredi et Jeudi : 13h30 / 18h00

Mardi et Vendredi : 9h00 / 12h00 et 13h30 / 18h00

Samedi : 9h00 / 18h00



Commémoration du 11 novembre 1918



Malgré un temps morose et très humide, nous avons enregistré une bonne participation à ce défilé du 11 novembre 2016, merci à tous ceux qui entretiennent le respect et la mémoire de ceux qui ont perdu la vie pour leur pays.

Une page d'histoire :

Le monument aux morts



C'est le 22 juin 1919 que M. Allibe Paul, conseiller municipal assurant les fonctions de Maire a exposé que le moment était venu de mettre en exécution la pensée unanime du conseil

municipal de Serre Nerpel qui est d'honorer les morts et disparus par une plaque commémorative en marbre gravée en lettres d'or pour commémorer le souvenir et la gloire immortelle de leurs morts et disparus. Cette plaque sera exposée à la mairie. Pour cela une souscription publique sera lancée dans la commune et le conseil municipal y souscrira aussi. Le Maire propose que cette souscription soit faite par une commission prise parmi les démobilisés et choisie par eux : *ils ont été à la peine et doivent être à l'honneur.*

Lors de la séance du 05 octobre 1919, le Maire fait connaître à l'assemblée que les démobilisés réunis en assemblée générale ont émis un vœu concernant le monument aux morts, il fait connaître le montant des plans et devis et rappelle que le vœu des démobilisés concerne l'emplacement du monument aux morts qu'ils souhaitent voir s'élever sur le terrain du vieux cimetière car cet emplacement est au centre du village, bien en vue et offre toute garantie de salubrité, que l'accès y sera facile et que les passagers l'auront sous les yeux en traversant le village. Le conseil municipal accepte le vœu des démobilisés quant à l'emplacement du monument aux morts.

Dans la séance du 23 novembre 1919, le Maire rappelle que le 22 juin 1919 une souscription publique a été autorisée pour trouver la somme nécessaire à l'édification d'un monument à la mémoire des enfants de Serre-Nerpel morts pour la France.

La souscription est close et le total s'élève à la somme de 3.129 francs, à savoir :

Hameau de Nerpel – Croizières- le château = 618 francs

Rivier = 150 francs

Serre = 88 francs

Charpenay – les caves = 368 francs

Subvention communale = 500 francs

De la société de secours mutuel = 500 francs

Dons supplémentaires provenant des habitants de tous les quartiers = 905 francs

Il se félicite du résultat qui honore la population, soumet les plans et devis du monument à édifier sur le terrain communal du vieux cimetière désaffecté depuis 60 ans qui coûtera 2410 francs. Le supplément de 719 francs servira à payer l'imprévu et le transport puisque la main d'œuvre sera offerte gratuitement par les habitants qui feront le terrassement. L'assemblée vote l'exécution des ressources destinées à pourvoir à la dépense par l'état des souscriptions déposées à la mairie par M. Chassigneux, président du comité du monument aux morts pour la France.

Dans la séance du 01 février 1920, **un marché de gré à gré** avec le **sculpteur DELLA TORRE** de Voiron qui commence les travaux immédiatement et qui les finira aux alentours du début avril de la même année afin de ne pas avoir subir les augmentations de tarifs dues au changement d'année.

Dans la même séance, le Maire fait connaître qu'en vue de **l'inauguration du monument** que la population offre aux morts ; un **comité de dames** s'est constitué pour en régler la cérémonie. Ce comité est composé comme suit :

Présidente : Mme Chassigneux

Vice-présidentes : Serrière Eudoxie et Roux-Bernard Adèle

Trésorière = Allibe Joséphine

Secrétaire = Chatenay Madeleine

Commissaires = Astier Arlette, Durand Joséphine, David Thérèse, Bernard Esther, Burriand Marthe, Blache Louise, Chevalier Flavie, Chevalier Joséphine, Gelas Andrée, Carrier Louise, Viret Angèle, Chevalier Louise, Veyret Marie, Biron Marie, Serrière Joséphine, Guillermond Marie, Lambert Maria, Guillermond Augustine, Détroyat Mélanie, Caillat Marie, Cartier Marie-Louise, Besséat Delphine, Caillat Berthe.

Monsieur le Maire **souligne l'empressement** que toute la population a mis, met et mettra pour donner à la cérémonie d'inauguration l'ampleur, l'austérité et l'intimité familiale que nous devons à nos **18 héros**.

Le comité des dames organisera donc une cérémonie d'inauguration, en réglera les détails et en fera les frais. Il remercie les dames de Serre -Nerpol et les félicite de leur initiative.

Le conseil donne acte à monsieur le Maire de sa communication et s'associera à lui.

C'est ainsi que le monument aux morts fut érigé et l'on soulignera

l'implication volontaire de tous les habitants de la commune.

Etat Civil 2^{ème} semestre 2016

Naissances : Néant

Mariages : Le 15 Juillet Cyrille Mourier et Flore-Anne Naudé



Le 10 Septembre Laurent Varesano et Céline Ercolaní



Décès : Néant

Le Maire, le Conseil Municipal et les employés communaux vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2017 et vous donnent rendez-vous pour la fête des vœux le Samedi 14 janvier à 11 H00 à la salle socio éducative

VIVRE ENSEMBLE

Des actes d'incivilités ayant été commis dans la commune, et la Mairie informée de ces actes, nous ne pouvons que déplorer ces manifestations déplacées qui peuvent mettre en danger la vie d'autrui (pneus dégonflés ou sur gonflés)

Dans tous les cas, les règles de bon voisinage doivent s'appliquer dans le respect des autres.

Ces petits méfaits exaspèrent et nuisent grandement à la qualité de vie que chacun est en droit d'attendre dans notre village. Merci à chacun de se conformer aux bonnes règles de courtoisie élémentaires dans le respect de chacun. Michel Boutry

Brûlage à l'air libre des végétaux issus des activités agricoles et forestières

Un arrêté préfectoral du 18 novembre 2013 interdit le brûlage des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pied, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel pour les particuliers et les collectivités, en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère à l'exclusion des végétaux issus des activités agricoles et forestières.

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2017, **un arrêté préfectoral du 12 mai 2016 complète le dispositif et instaure désormais que le brûlage à l'air libre des végétaux issus des activités agricoles et forestières sera désormais interdit :**

Toute l'année dans les communes situées dans le Plan de Protection de l'Atmosphère de la région grenobloise et lyonnaise. En épisode d'alerte à la pollution dans les communes concernées par le dépassement du niveau d'alerte information sur le site www.air-rhonealpes.fr

Des dérogations peuvent être accordées pour raison sanitaires (végétaux contaminés par des organismes nuisibles) pour lutter contre les plantes envahissantes ou encore pour l'application de l'obligation légale de débroussaillage.

Transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale

A compter du 27 mars 2017 un transfert automatique de la compétence PLU s'opérerait au bénéfice des communautés de communes. Toutefois, selon une majorité spécifique, les communes membres pourraient s'opposer à ce transfert automatique : « Si dans les trois mois précédant le terme d'un délai de trois ans au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu. En

discussion au parlement en fin d'année, une souplesse pourrait être apportée afin de permettre aux nouvelles entités issues de cette fusion de monter progressivement en responsabilité en matière d'urbanisme. A suivre....



Ruches et procédure de télédéclaration

Chaque année, les apiculteurs sont tenus de déclarer les colonies d'abeilles dont ils sont détenteurs en précisant leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée quelle que soit sa taille. Cette obligation annuelle obligatoire doit être réalisée entre le 1^{er} septembre et 31 décembre. La déclaration de ruches est à réaliser en ligne sur <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa13995>

Cette nouvelle procédure simplifiée permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Les agriculteurs ne disposant pas d'accès à internet peuvent toujours réaliser une déclaration de ruches formulaire papier (Cerfa 13995*04)



Un nouveau dispositif d'accompagnement vers l'emploi pour les 18-25 ans : LA GARANTIE JEUNES

Dès le 5 septembre 2016, la mission locale Pays Sud Grésivaudan accueillera les premiers jeunes sur son nouveau dispositif « La Garantie jeunes » (porté et financé par le ministère de l'emploi et le FSE)

Les jeunes de 18-25 ans, sans emploi, sans formation, déscolarisés, avec un faible niveau de ressources pourront prétendre à la Garantie Jeunes. L'objectif est de les emmener vers une autonomie sociale, financière et professionnelle en renforçant leurs compétences par des immersions répétées au sein des entreprises.

Chaque jeune s'engagera sur un an et aura un accompagnement collectif et individualisé. Une allocation sera allouée.

LA GARANTIE JEUNES
Comment ?

Gj
Garantie Jeunes

Vous vous sentez prêt à vous investir et vous êtes disponible !

La Mission locale est là pour vous aider, à constituer votre dossier, qui sera examiné en commission d'entrée.

Ma Mission locale

MISSION LOCALE
Pays du Sud-Grésivaudan

Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan
7 rue du Colombier - 38033
38102 SAINT-MARCELIN CEDEX
Tél. : 04 76 38 83 42 - Fax : 04 76 38 04 94
missionlocale@pays-saint-marcelin.fr

Vous avez entre 18 et 25 ans.
Vous souhaitez devenir autonome financièrement.
LA GARANTIE JEUNES
Vous voulez définir et mettre en oeuvre un projet pour votre avenir.
Vous désirez vous investir dans une démarche dynamique vers l'emploi !

Une démarche personnalisée fondée sur le principe de l'emploi d'abord et de mises en situation professionnelle.

MISSION LOCALE
Pays du Sud-Grésivaudan

Logos: Mission Locale, FSE, European Union, etc.

Le mot de la classe de cycle 2 et 3 de Serre Nerpoul

La rentrée des classes s'est bien déroulée, cette année nous sommes 7 CE2, 1 CM1 et 11 CM2.

La photographe est venue dans notre école à la fin du mois de septembre, nous avons fait la photo de classe puis nous avons fait des photos rigolotes avec des accessoires!

Début octobre, pour la semaine du goût, nous avons participé à des ateliers de cuisine en classe (les maternelles aussi).

Nous avons préparé un gâteau à la carotte, puis un cake aux olives et jambon.

En fin de journée en TAPS nous avons fait des brochettes de fruits exotiques que nous avons dégustées avec du chocolat noir fondu...un délice....



Pour terminer la semaine, nous sommes allés au musée de la vie rurale à Saint Quentin Fallavier. Par groupe, nous avons fait du jus de pomme à l'ancienne puis nous avons fabriqué et façonné notre propre pain cuit dans un four à pain à 200°C.



Nous avons visité plusieurs salles du musée (l'exposition de santons, les outils d'autrefois, les pièces de la maison rurale au début du siècle...) c'était très intéressant, la vie n'était pas facile à l'époque!

Pour clôturer la journée, nous avons fait un tour de calèche, nous avons beaucoup aimé!!

Le mardi 18 octobre, c'était la boum d'Halloween des TAPS. Comme chaque année, nous avons préparé les décorations de la salle des fêtes, c'était très réussi! Les parents étaient invités pour faire la fête avec nous. Nous avons mis de la musique et mangé les gâteaux préparés par les parents.



Le mardi 15 novembre, l'USEP (Association sportive) est venue à l'école pour nous proposer un atelier de raquettes: tennis, badminton et pétéka.

Nous avons passé l'après-midi entier à apprendre ces sports et à enchaîner des matchs, on s'est vraiment bien amusés et l'intervenante était très gentille.



Nous avons encore beaucoup de choses à venir sur notre calendrier
Ce mois-ci, le SOU des Ecoles organise une vente de pizzas, de chocolats pour Noël.
Le vendredi 9 décembre, ce sera le marché de Noël des écoles de Chasselay et de Serre Nerpol. Nous mettrons en vente les objets que nous sommes en train de fabriquer en classe et pendant les activités périscolaires.

Le lundi 12 décembre, des artistes viendront à l'école nous présenter un spectacle d'acrobaties et de jonglage, l'école de Chasselay viendra les voir à notre école, puis nous ferons un pique-nique géant!!

Cette même semaine, nous aurons le repas de Noël de l'école et le Père Noël viendra nous apporter les cadeaux.

Nous languissons l'hiver et la neige car notre classe ira 5 journées dans le Vercors pour faire des randonnées en raquettes à neige. Nous y allons pour prendre conscience qu'il s'agit d'un environnement sensible qu'il faut préserver et protéger. Nous observerons les empreintes des animaux, l'environnement, les traces que l'homme laisse dans le paysage... Nous sommes impatients d'y aller!! En attendant, nous travaillons sur le Vercors depuis notre classe.

Dans le prochain bulletin communal, nous vous raconterons tout cela ainsi que notre carnaval des écoles, notre loto, les séances de natation à l'Olympide, le grand Festival du Livre à l'école...

Nous avons encore plein de belles choses à faire....et à apprendre aussi!

Joyeuses fêtes à toutes et tous!



Lors de la venue du Père Noël le 15 décembre 2016



La classe des TPS PS et MS de maternelle

Cette année nous sommes 22 dans la classe (1 TPS, 11 PS et 10 MS). Nous avons fait notre photo de classe, nous avons bien rigolé avec nos jolis chapeaux sur la tête !



Mercredi 12 Octobre, Charline est venue dans notre école. Elle est intervenante auprès de l'USEP 38, nous avons fait de l'orientation dans la cour.

Il y avait des petits jeux de recherche d'indices, de lieux, de cache-cache,



de reconnaissance de formes dans les cerceaux.

Nous avons aussi joué au jeu du facteur, chaque enfant de maternelle était avec un enfant de la classe des grands.

Merci à tous, nous avons passé une matinée très agréable



Le 14 Octobre, pour clôturer notre semaine du goût et nos recettes, nous sommes partis avec la classe des grands à St Quentin-Fallavier au musée de la vie rurale d'Autrefois.

Nous avons pu pétrir du pain, voir le four à pain, préparer le pressoir pour faire du jus de pomme etc.... Nous avons pu

ramener chacun une bouteille de jus de pomme et un peu de pain.



Nous avons passé une chouette journée !

Pour le marché de Noël, nous avons fabriqué des petites décorations.

Nous avons aussi un joli calendrier de l'avent et un joli sapin dans



notre classe



Sou des écoles Chasselay – Serre-Nerpol

La rentrée 2016 du sou des écoles a été marquée par le départ de 2 éléments importants. En effet, Stéphanie TERMOZ et Catherine AGERON dont les enfants sont désormais au collège, ont quitté l'association après un investissement important de plusieurs années.

Tout au long de l'année scolaire 2015/2016, les manifestations habituelles ont été organisées, à savoir la vente de Pizza et de chocolat de Noël au mois de novembre 2015, le Marché de Noël le vendredi 11 décembre 2015 et le Loto le samedi 12 mars 2016.

Comme les années précédentes, ces différentes manifestations ont de nouveau remporté un beau succès et permis de récolter les fonds indispensables au financement d'activités diverses et variées et à l'achat de matériel pour les enfants du regroupement Chasselay – Serre-Nerpol, comme :

- Un Abonnement à la Ludothèque de Saint-Marcellin
- Une Journée pour la coupe Icare pour les enfants du niveau de 2 et 3
- Le Spectacle de Noël au Diapason
- Le Spectacle de magie lors du marché de Noël avec l'achat de cadeaux pour chaque classe
- Journée école d'autrefois, prise en charge des boissons, goûter par le centre de loisirs de la 3C2V
- Sortie de fin d'année au Parc aventure Trièves
- Goûter lors du pique-nique de fin d'année
- L'achat de calculatrice pour les CM2 avant leur rentrée au collège.

De plus, le 7 mars 2016, un après-midi carnaval a été organisé en collaboration avec le Club « Amitié et Retrouvaille » de Chasselay. Cet après-midi « intergénérationnel » autour de jeux en bois et d'un goûter offert par les « anciens » du village a été fortement apprécié par les enfants et les membres du club.

Enfin l'année s'est terminée, sur le stade de foot de Serre-Nerpol, par la kermesse du 24 juin 2016 qui rencontre un succès de plus en plus important chaque année.

Au final, le sou des écoles a versé l'équivalent de 82 euros pour chaque enfant de l'école.

Pour l'année scolaire 2016-2017, les manifestations programmées sont :

- Vente de chocolats octobre-novembre
- Matinée pizzas le samedi 19 novembre
- Marché de Noël le vendredi 9 décembre à Chasselay pour clore le marché de Noël spectacle de cirque par la compagnie FilyFolia de l'Albenc
- Loto samedi 18 mars à Chasselay
- Kermesse vendredi 23 juin à Serre-Nerpol

Grâce à la participation du sou des écoles, les enfants ont déjà pu réaliser des activités en 2016 :

- Semaine du Goût : sortie le vendredi 14 octobre cycle 1 et 3 au musée de la vie rurale à St Quentin Fallavier. Le lundi 10 octobre sortie au musée du chocolat à la Côte St André cycle 2
- Mercredi 12 octobre, mi-novembre + une autre date pas encore définie intervention sportive de l'USEP pour les cycles 2 et 3 à Serre Nerpel.
- Lundi 12 décembre spectacle de Noël par "La tête sur les étoiles" avec le spectacle "ça roule ma boule" à la salle des fêtes de Serre Nerpel



- Le 15 décembre distribution des cadeaux de Noël offerts par le Sou



- En plus des sorties habituelles, il est prévu, sur la période Janvier-Février, 5 sorties raquettes pour les CE2, CM1 et CM2.
- Comme chaque année, les membres du sou des écoles se démènent pour organiser ces manifestations et activités et pour cela il a toujours besoin de bénévoles afin de pouvoir donner aux enfants du regroupement des deux villages les moyens de réaliser des activités les plus intéressantes et les plus diversifiées possibles.

Carole Chevallier
Présidente du Sou des écoles
Chasselay Serre-Nerpel

Mmh ! Le bon lait !

Avant de vous faire part de notre intéressante visite, nous tenons à vous présenter nos excuses pour les fautes inacceptables que contenait notre dernier article. Nous n'arrivons pas à vous expliquer un tel résultat (relecture et corrections avaient été faites comme pour les précédents articles) et nous en sommes d'autant plus déçus que nous pensions pouvoir ainsi vous procurer un agréable délassément. Ne pouvant plus changer le passé, nous espérons néanmoins que le présent article vous fera oublier la mauvaise impression laissée par le précédent.

L'esprit encore à demi engourdi par le sommeil ou, au contraire, préoccupé par les mille soucis de la vie ou toutes les activités prévues pour la journée, en dégustant votre bol de lait ou de café-au-lait du matin, vous ne pensez probablement pas beaucoup au parcours de ce don de la Nature que Dieu a créé .Et pourtant avant d'arriver dans la brique de lait que vous venez d'ouvrir, il est passé par bien des étapes !

Voulez-vous que nous vous contions ce que nous avons vu et appris lors de notre visite au Gaec de Serre, le 4 juin dernier ?

A notre arrivée, vers 16h30, la 2^{ème} séance de traite de la journée était en cours (Messieurs Rousset font la 1^{ère} à 6h du matin).Acheminées par groupe de douze vers la salle de traite, les imposantes montbéliardes rousses et blanches ou les osseuses holsteins attendent dans une sorte de « salle d'attente ».Quand le groupe précédent a libéré la place, elles rentrent l'une après l'autre dans « l'équipement de traite » et se rangent docilement dans les compartiments. Clac ! Les cornadis se referment et ces braves bêtes attendent patiemment. Chaque trayon est alors désinfecté avec un genre de Bétadine avant qu'on y enclenche les 4 « griffes à lait» de la trayeuse. Ceci accompli, on met en route la trayeuse en tapant le numéro de code de chaque vache. Un système électronique, relié au collier à puce de chaque bête, permet de programmer la quantité de lait prélevée à chaque vache laitière de manière à lui laisser 300 g dans la mamelle.



Chaque vache donne 25 à 40 litres par jour. Aussitôt le système déclenché, on voit les « pompes à lait » s'actionner en cadence et le lait s'écouler dans le tuyau qui les relie à un tuyau commun. De là, ce bon lait crémeux s'achemine vers deux cuves, l'une de 2600 litres, l'autre de 1000 litres. Avant de se déverser dans ces cuves, le lait, pourtant déjà bien propre, passe par un filtre cylindrique, incorporé dans le tuyau collecteur, qui purifie encore le lait, 10 litres par 10 litres. Quand les trayons n'ont plus de lait, «la griffe à lait» tombe automatiquement. On désinfecte à nouveau les trayons et on les enduit d'une « crème de soin » pour éviter toute irritation. Clac ! Le cornadis se réouvre et chaque vache, délestée de son « or blanc», regagne la stabulation, laissant la place au groupe suivant.

Chaque jour, l'ensemble des deux traites produit à peu près 1600 litres qu'un camion citerne vient relever tous les deux jours et véhiculer jusqu'à la laiterie de Vinay. Là, une partie sera conditionnée pour la vente de lait à boire, une autre partie sera destinée à la fabrication de fromages ou autres produits laitiers.

Chaque semaine, un technicien vient contrôler l'élevage. L'analyse des prélèvements effectués sur chaque bête lui permet de prescrire la quantité de granulés nécessaires à chaque laitière selon la quantité de lait produit par cette dernière.

Pour conserver une production de lait régulière, les vêlages sont programmés afin de s'échelonner tout au long de l'année, de manière à garder toujours à peu près le même nombre de laitières en lactation. En effet, chaque mère se tarit naturellement environ un mois avant la mise-bas. A la naissance, les veaux sont aussitôt retirés de la mère pour que celle-ci ne s'y attache pas et ne soit pas, ensuite, perturbée de la séparation. Cependant, comme, durant les huit premiers jours, le lait de la mère n'est buvable que par son petit, lors de la traite, ce lait est mis à part et donné manuellement au « nouveau né ». Lors de notre visite, certains d'entre nous ont donné le biberon à un petit veau de deux jours. Il était si vorace que, plusieurs fois, il a failli nous arracher le biberon des mains ! Pour les autres veaux un peu plus grands, un système électronique leur mesure la quantité de lait nécessaire à leur âge. Cette quantité est diminuée progressivement jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge d'être sevrés. A partir de ce moment, ces jeunes génisses ont sensiblement le même régime que les laitières dont l'alimentation est composée d'ensilage de maïs, d'ensilage d'herbe, de foin enrubanné et de foin ordinaire, bien dosé et mélangés par une machine spéciale. Ce « mets » leur est « servi » chaque matin et elles peuvent le déguster à volonté tout au long du jour. Cette nourriture est enrichie par des granulés de compléments alimentaires que, grâce à son collier à puce, chaque bête peut recevoir en dose suffisante dans une mangeoire commandée par un système électronique programmé chaque matin par le fermier.

Dans leur stabulation, les bêtes sont séparées par catégorie : laitières, vaches taries attendant de vêler, petits veaux, toutes jeunes génisses buvant encore du lait ou juste sevrées. Les génisses plus grandes sont réunies dans deux autres étables.

Les laitières déambulent aisément dans une étable spacieuse, partagée par de petites stalles surélevées où elles peuvent se coucher au propre, et un « couloir » nettoyé après chaque traite.

Après avoir bien tout observé, nous ressortons de la stabulation, enchantés. Nous pouvons voir alors la réserve d'ensilage et de foin et tout le matériel agricole luisant de propreté et d'entretien. On découvre alors : ici la remorque pour transporter les ballots, là, la botteleuse toute ronde et la charrue aux dents puissantes et extensibles ou rétractables, ici encore, un tracteur qui nous paraît superbe mais qui, pourtant, devra bientôt être changé sous peine de réparations trop onéreuses. Et cette drôle de machine, à quoi sert-elle, avec son grand bras muni d'un genre d'élévateur ? Elle débite les grumes en bûches, fend ces dernières, et le tapis roulant du bras les charrie dans la benne. Sous un autre hangar, nous découvrons une ramasseuse à noix et nous apercevons tout le système, alors à l'arrêt, de tri et de séchage des noix. Il est impressionnant de constater la quantité d'installations et de matériel électronique et agricole indispensable pour permettre à une petite entreprise de travailler de manière fonctionnelle et viable. Et le travail fourni par les membres de l'entreprise est encore plus impressionnant, sans compter qu'il faut y ajouter un lourd côté écrit (papiers administratifs, comptabilité...) qui est bien moins attrayant. Cependant, ce métier est très intéressant et plaisant et nous sommes ravis de notre après-midi.

Un grand merci à Monsieur le Maire ainsi qu'à Madame et à Messieurs Rousset Fils et Petit-fils qui ont tous contribué à nous rendre cette visite instructive et agréable.

Classes du Secondaire

Ecole Privée Saint-Joseph

FOYER RURAL

L'activité des 6 derniers mois du foyer a principalement été marquée par 2 évènements :

- Le dimanche 3 juillet nous vous avons accueilli, nombreux, à l'occasion du Rallye de Saint Marcellin. Les horaires de passage du rallye nous ont été favorables, la foule était donc au rendez-vous.
- Le vendredi 2 septembre l'ensemble des membres du foyer ainsi que leurs familles se sont retrouvés sous l'abri du stade afin de partager un moment convivial à l'issue de cette année 2016 qui fut une réussite.

Je tiens à remercier les membres du foyer qui se sont tous mobilisés afin que les manifestations organisées soient une réussite.



L'ensemble des membres du foyer vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2017 pour de nouvelles animations, à savoir (calendrier prévisionnel) :

- Le 25 Février : Soirée à la salle des fêtes (la réservation des places sera possible auprès des membres du foyer courant janvier)
- Le 30 Avril : Marché de producteurs sur le stade
- Le 16 juin : Feu de la Saint Jean

Florent Rostaing





ACCA de SERRE- NERPOL

Bonjour à tous

L'association communale de chasse agréée (ACCA) de Serre-Nerpol compte toujours plus d'adhérents, en effet plus de 60 chasseurs ont pris leur carte sur Serre-Nerpol et nous sommes obligés de refuser des demandes extérieures. Cette année, nous avons accueilli des nouveaux chasseurs qui ont su s'intégrer en nous montrant leur talent de cuisiniers lors d'un excellent repas pris en commun.

Pour l'équipe de grands gibiers, nous avons eu l'occasion de faire quelques belles parties de chasse aux sangliers. Espérons que ces prélèvements de sangliers permettront de préserver des dégâts sur les cultures en 2017. La bonne gestion de cette espèce depuis de nombreuses années permet de fortement limiter les dégâts sur la commune.



Les chasseurs de petits gibiers ont pu également se faire plaisir avec 4 demi-journées de chasse aux lièvres. La gestion de cette espèce reste fragile et nous sommes vigilants en lien avec la fédération départementale pour continuer à la préserver et voir courir des lièvres sur notre territoire. Le climat de cette fin d'année a permis aux chasseurs de bécasses de voir voler ou parfois seulement d'apercevoir ce magnifique oiseau migrateur qui nous vient des pays de l'Est, pour le plus grand plaisir des hommes et de leurs chiens



Sur la commune, nous constatons une recrudescence des populations de renards (attention à vos poules) et les chasseurs continueront à se mobiliser jusqu'au mois de février pour réguler et maîtriser les populations de cette espèce.



La cohabitation entre chasseurs et tous les acteurs du monde rural reste une préoccupation importante pour nous tous et souhaitons que ce partage de notre magnifique territoire continue de se faire dans un climat apaisé et que chacun puisse exercer ces activités professionnelles ou de loisirs dans une bonne entente cordiale.

Nous vous invitons tous à venir à la traditionnelle journée boudin organisée par l'ACCA le dimanche 15 Janvier 2017. Tous les produits proposés sont fabriqués par notre soin de façon artisanale et traditionnelle.

Toute l'équipe de chasse vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.



Jacky Martin

LA SAUMONÉE

La saison de pêche s'est terminée au mois d'octobre. De bonnes prises ont été effectuées grâce aux deux lâchers de truites farios mais aussi grâce aux truites sauvages qui restent dans nos rivières.

Chaque année, nous effectuons un lâcher de 1500 alevins. Une pêche électrique a été effectuée ce qui nous a permis de constater que l'eau de nos ruisseaux était favorable à la reproduction naturelle. Nous nous en réjouissons. Nous vous donnons rendez-vous en mars pour l'ouverture. En attendant, la Saumonée vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2017.

Le Président, Alain Mathevet



Download from
Dreamstime.com

Arrière plan (Dreamstime)

CLUB DE LA JOYEUSE RENCONTRE

L'année 2016 se termine avec un mois un décembre clément et ensoleillé. Durant cette saison, le club a eu quelques malades heureusement rétablis, ce qui nous a permis de nous retrouver le 24 novembre au « Petit Détour » pour un repas de délicieuses cuisses de grenouilles à volonté.



Comme chaque fin d'année, nous avons profité d'une bonne table pour fêter les anniversaires : 4 adhérents de 90 ans, 2 de 85 et 3 de 70 ans. Fleurs et friandises pour les dames, vin et boîte de « Ferrero » pour les messieurs ; une heureuse journée trop vite passée.

Comme on ne se lasse pas des bonnes choses, quelques jours avant Noël, nous avons dégusté les bonnes bûches confectionnées par Denise. Chocolat et mandarines étaient aussi de la fête avec les bulles bien fraîches de l'amie « clairette de Die » offerte par Alain : 70 ans ça s'arrose !

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Marie Bertrand, qui est venue nous voir en novembre, a trouvé nos réunions sympathiques et a décidé de rester avec nous.



La porte est toujours ouverte les deuxième et quatrième mercredi du mois, où vous pouvez nous rejoindre.

Tous les adhérents de la Joyeuse Rencontre vous souhaitent d'heureuses fêtes de Noël et une bonne année 2017

A l'actu CAF

01.12.2016 **Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) – Appel à projets 2017** – date limite de candidature au 10 février 2017

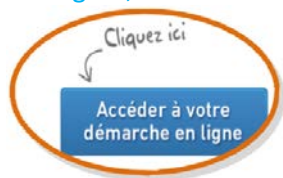
La Caf de l'Isère poursuit son engagement auprès des familles à travers le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap). Les actions du Reaap visent à accompagner les familles dans leurs responsabilités éducatives en prenant appui sur leurs savoir-faire et leurs ressources. Elles se situent dans un champ généraliste et préventif, dans le respect de la diversité des structures familiales et des formes d'exercice de la fonction parentale.

Le dossier de candidature que vous trouverez sur le site internet de la CAF est à compléter et à envoyer à la Caf de l'Isère jusqu'au 10 février 2017 inclus.



DES ORDINATEURS EN ACCÈS POUR TOUS !

Besoin d'aide pour remplir ses formulaires ou ses déclarations, et faire ses demandes en ligne, se renseigner, ou se familiariser avec l'outil informatique.



Deux ordinateurs sont en libre accès, dont un adapté aux Seniors, dans le hall de la Maison du Territoire Sud-Grésivaudan à Saint-Marcellin les :

- Lundi et jeudi : De 13h30 à 16h
- Mardi et Vendredi : De 9h à 11h30

Deux personnes sont à votre disposition pour vous accompagner.
N'hésitez pas à les solliciter pour toute demande, conseil ou recherche

Maison de Territoire Sud-Grésivaudan

**Avenue Jules David
38160 Saint-Marcellin**

Tel : 04.76.36.38.38



Informations de dernière minute :



Depuis quelques temps, plusieurs de nos administrés ont été victimes de cambriolages sur la commune. Nous vous recommandons de prendre les précautions nécessaires pour éviter dans la mesure du possible d'en être victimes, d'être vigilants, de noter ou de signaler (aux forces de l'ordre) les présences suspectes de personnes ou de véhicules inhabituels dans votre secteur (plaques d'immatriculation, type de véhicule, couleur, physionomie de la personne) afin de pouvoir aider la gendarmerie dans son enquête si besoin était.



Secrétariat de Mairie :

Mardi 9 à 12 h

Vendredi de 14 h 30 à 18 h 00

Tél : 04.76.64.26.56

Email : commune.serre-nerpol@wanadoo.fr

Site internet :

www.serre-nerpol.sud-gresivaudan.org

Permanence de M. le Maire :

Le vendredi sur rendez-vous

Régie Eau et Assainissement

Tél : 04.76.36.90.57

Dépannage : 04.76.36.94.01

Service Enfance Jeunesse Vinay

Tél : 04.76.36.70.62

ADMR : Tél : 04.76.36.78.62

Nuisances sonores :

Jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h 00 à 19 h 30

Samedi : de 9 h à 12 h 00 et de 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés : de 10 h à 12 h

Déchetterie de Vinay

Tél : 04 .76. 36. 79 29



Le Journal de Serre-Nerpol est édité par
la commune de Serre –Nerpol, Isère en 134 exemplaires
Directeur de Publication : Alain Rousset
Réalisé par : Michel Boutry, Mathilde Garnier, Thibaud Serrière,
Catherine Ageron, Evelyne Serrière